

Attention : Avant de renseigner la page ci-dessous (page 2/3), vous devez tout d'abord remplir la page 1/3 puis reproduire la page 2/3 en nombre suffisant pour déclarer l'ensemble de l'administration de votre association.

Titre de l'association : _____

Numéro de dossier : **W**

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*) : _____

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : Française Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

_____ Étage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*) : _____

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : Française Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

_____ Étage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*) : _____

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : Française Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

_____ Étage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

_____ N° Extension Type de voie Nom de la voie

_____ Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

GUIDE EXPLICATIF

A QUI ADRESSER VOTRE DÉCLARATION ?

Cette déclaration est à adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social de votre association.

Si votre association a son siège social dans l'arrondissement chef-lieu du département, la déclaration est à adresser à la préfecture.

Si votre association a son siège à Paris, la déclaration est à adresser à la préfecture de police.

Chaque fois que vous modifierez la liste des dirigeants de votre association, vous devrez joindre à votre déclaration une liste consolidée et à jour de l'équipe dirigeante.

Le signataire de la déclaration doit être l'une des personnes en charge de l'administration de votre association ou le mandataire qu'elle aura désigné. Dans cette hypothèse, le déclarant devra joindre à ce formulaire le mandat portant la signature de l'une des personnes en charge de l'administration de votre association.